

Valorisation des déchets verts

FranceAgriMer a mis en ligne début juillet sur son site internet (www.franceagrimer.fr) une étude consacrée à la « Valorisation des déchets verts en France ». La production de biomasse en métropole varie entre 14 tonnes par hectare et par an (Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon) et 24 tonnes par hectare et par an (Aquitaine, Haute-Normandie, Picardie). Le rapport de 16 pages présente la méthodologie de l'enquête puis il passe en revue les différentes méthodes de valorisation de ces déchets verts, à savoir : le compostage, la méthanisation, le broyage, le bois-énergie.

Du compostage vers la valorisation énergétique

L'étude menée fait apparaître une filière aujourd'hui en cours d'organisation, mais qui est loin de mobiliser la totalité de la ressource, 86 % du gisement n'étant pas collecté ou pas valorisé. Des solutions très locales de gestion des déchets verts se développent. Le mode de valorisation le plus fréquent reste le compostage. « Cependant, l'État, au travers de la transition énergétique, a mis en place un certain nombre de mesures et d'objectifs qui devraient favoriser le développement de projets de valorisation énergétique des déchets verts », conclut le document.

Lien Habicda 26/8/2015

